



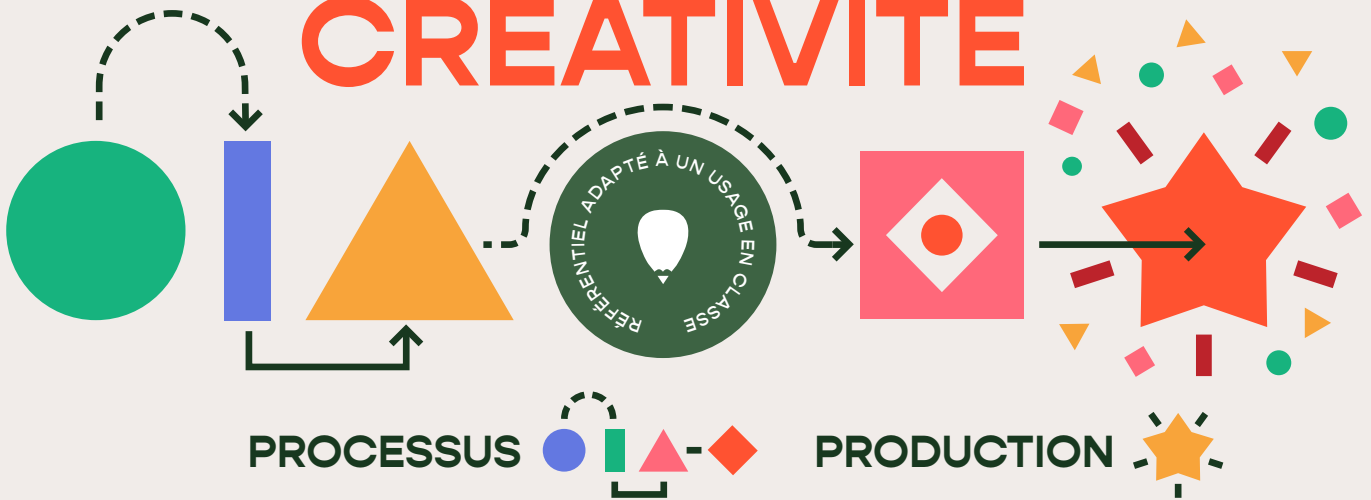
CRÉATIVITÉ

PROCESSUS ET PRODUCTION

Ce référentiel peut être utilisé pour évaluer la créativité dans des tâches qui contiennent un ou plusieurs résultats d'apprentissage spécifiques à une discipline. Il n'est pas destiné à évaluer uniquement les exercices axés sur la créativité, mais tout exercice comportant des exigences techniques ou disciplinaires et offrant aux étudiants un espace pour démontrer leurs compétences en matière de pensée créative. Il peut être utilisé pour fournir un retour formatif ou sommatif. Remarque : le terme « production » fait référence à un travail final visible de l'élève (par exemple, la réponse à un problème, un essai, un artefact ou une performance). Ces critères sont destinés à évaluer le travail de l'élève même si le processus d'apprentissage n'est pas observable ou n'a pas été entièrement documenté. Le terme « processus » fait référence au processus d'apprentissage et de production observé par l'évaluateur ou documenté par les étudiants : le processus peut ne pas être entièrement visible dans le produit final. Généralement, le processus peut montrer un plus grand niveau d'acquisition des compétences que le produit. Les niveaux 1 à 4 correspondent à un continuum. Le niveau 1 correspond à un faible effort de créativité, que les exigences techniques de la tâche soient satisfaites ou non. Le niveau 2 correspond à un certain effort de créativité, même si les exigences techniques de la tâche ne sont pas satisfaites. Le niveau 3 montre un certain niveau de créativité et une certaine maîtrise technique. Le niveau 4 combine des niveaux élevés de créativité et de maîtrise technique.

Ce référentiel a été élaboré par l'OCDE dans le cadre du projet CERI "Encourager et évaluer la créativité et l'esprit critique". Il est disponible sous la licence « Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO). » © OCDE

CRÉATIVITÉ



PROCESSUS

PRODUCTION



EXCEPTIONNELLE



FLORISSANTE



ÉMERGENTE



INEXPLOITÉE

LE PROCESSUS DE TRAVAIL:

- manifeste la volonté d'examiner attentivement tout un ensemble d'idées, ainsi que la capacité à établir des liens pertinents avec d'autres idées ou domaines
- a produit plusieurs idées originales ou innovantes, et en a, pour certaines, exploré les tenants et aboutissants avant d'effectuer les choix finaux
- témoigne d'une conscience claire des domaines d'innovation personnelle et de prise de risque recherchés, et des raisons ayant motivé les choix finaux.

LE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE:

- est très inventif, offrant de nombreux exemples d'innovation personnelle et de prises de risques (formulation, technique, composition ou contenu)
- répond pleinement aux exigences de la tâche
- va au-delà des connaissances et règles que l'élève est censé maîtriser, et ce à plus d'un égard.

LE PROCESSUS DE TRAVAIL:

- manifeste la volonté de rechercher des idées et examine attentivement l'idée retenue
- a produit une idée originale ou innovante, et en a exploré les tenants et aboutissants avant d'effectuer les choix finaux
- témoigne d'une conscience claire des domaines d'innovation personnelle ou de prise de risque recherchés.

LE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE:

- est inventif, offrant quelques exemples d'innovation personnelle (formulation, technique, composition ou contenu)
- répond aux exigences de la tâche
- va au-delà des connaissances et règles que l'élève est censé maîtriser, et ce à seulement un égard.

LE PROCESSUS DE TRAVAIL:

- manifeste la volonté de penser ou d'agir au-delà de son intention initiale, mais les liens établis entre les idées ou les domaines manquent de cohérence ou restent superficiels
- ne parvient pas à explorer en profondeur les idées retenues
- témoigne d'une conscience limitée des domaines d'innovation personnelle ou de prise de risque recherchés.

LE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE:

- fait preuve d'innovation personnelle par certains aspects (formulation, technique, composition ou contenu)
- répond à certaines, mais potentiellement pas à la totalité, des exigences de la tâche
- est conforme aux connaissances et règles que l'élève est censé maîtriser.

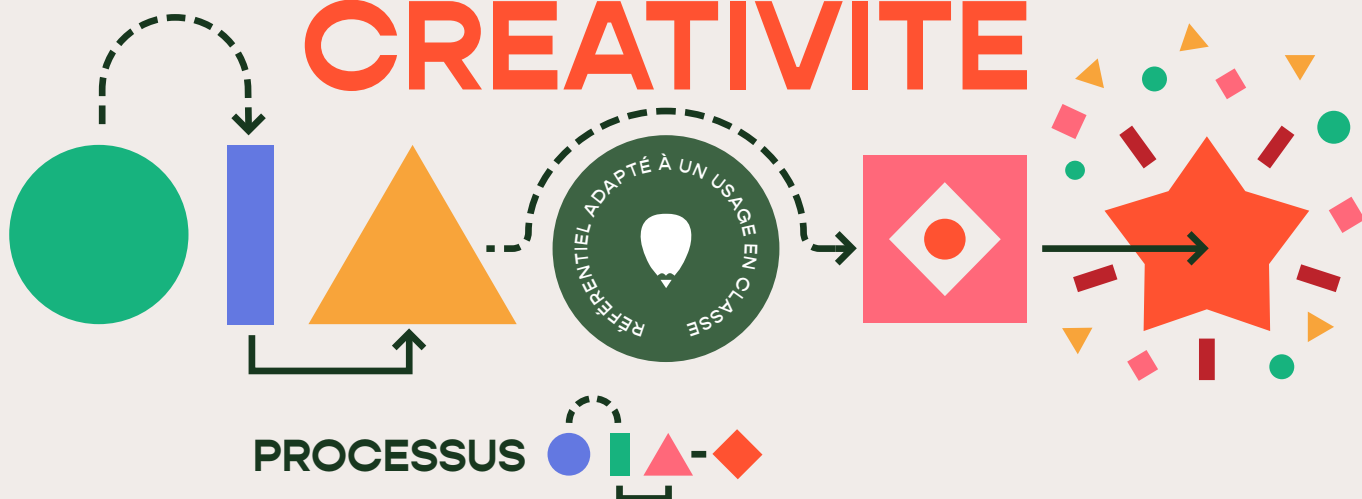
LE PROCESSUS DE TRAVAIL:

- se limite à l'exploration de motifs imitatifs ou aux exemples présentés par l'enseignant ou censés être familiers.

LE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE:

- répond aux exigences de la tâche, mais
- reproduit des exemples existants, avec une dimension d'innovation personnelle limitée dans la formulation, le contenu, la technique ou la composition.

CRÉATIVITÉ



PROCESSUS



LE PROCESSUS DE TRAVAIL:

- manifeste la volonté d'examiner attentivement tout un ensemble d'idées, ainsi que la capacité à établir des liens pertinents avec d'autres idées ou domaines
- a produit plusieurs idées originales ou innovantes, et en a, pour certaines, exploré les tenants et aboutissants avant d'effectuer les choix finaux
- témoigne d'une conscience claire des domaines d'innovation personnelle et de prise de risque recherchés, et des raisons ayant motivé les choix finaux.

LE PROCESSUS DE TRAVAIL:

- manifeste la volonté de rechercher des idées et examine attentivement l'idée retenue
- a produit une idée originale ou innovante, et en a exploré les tenants et aboutissants avant d'effectuer les choix finaux
- témoigne d'une conscience claire des domaines d'innovation personnelle ou de prise de risque recherchés.

LE PROCESSUS DE TRAVAIL:

- manifeste la volonté de penser ou d'agir au-delà de son intention initiale, mais les liens établis entre les idées ou les domaines manquent de cohérence ou restent superficiels
- ne parvient pas à explorer en profondeur les idées retenues
- témoigne d'une conscience limitée des domaines d'innovation personnelle ou de prise de risque recherchés.

LE PROCESSUS DE TRAVAIL:

- se limite à l'exploration de motifs imitatifs ou aux exemples présentés par l'enseignant ou censés être familiers.

CRÉATIVITÉ



PRODUCTION



EXCEPTIONNELLE



FLORISSANTE



ÉMERGENTE



INEXPLOITÉE

LE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE:

- est très inventif, offrant de nombreux exemples d'innovation personnelle et de prises de risques (formulation, technique, composition ou contenu)
- répond pleinement aux exigences de la tâche
- va au-delà des connaissances et règles que l'élève est censé maîtriser, et ce à plus d'un égard.

LE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE:

- est inventif, offrant quelques exemples d'innovation personnelle (formulation, technique, composition ou contenu)
- répond aux exigences de la tâche
- va au-delà des connaissances et règles que l'élève est censé maîtriser, et ce à seulement un égard.

LE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE:

- fait preuve d'innovation personnelle par certains aspects (formulation, technique, composition ou contenu)
- répond à certaines, mais potentiellement pas à la totalité, des exigences de la tâche
- est conforme aux connaissances et règles que l'élève est censé maîtriser.

LE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE:

- répond aux exigences de la tâche, mais
- reproduit des exemples existants, avec une dimension d'innovation personnelle limitée dans la formulation, le contenu, la technique ou la composition.